

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Décembre 1872.

Chronique générale.

Il est visible que sous prétexte d'apaisement, de conciliation, de modération, le gouvernement exécute une nouvelle manœuvre à l'effet de désorganiser une fois de plus l'union conservatrice. On veut la dissoudre pour en constituer une autre qui porterait le même nom, mais qui ne serait conservatrice que de la République de M. Thiers, de la République subreptice qu'il s'agit de constituer et d'organiser sans la proclamer, procédé tout-à-fait digne du génie et de la loyauté de nos maîtres.

La modification du langage des agences officieuses et des journaux dévoués est remarquable depuis deux jours. La majorité de la commission des Trente reçoit des hommages inattendus et, hâtons-nous de le dire, immérités. On ne l'injurie plus ; du moins on réserve les injures pour quelques-uns de ses membres seulement, les autres sont l'objet de prévenances et d'éloges qui n'ont rien de flatteur, en dépit du sentiment qui les inspire, puisqu'ils inspirent l'hypothèse d'une défection probable, si elle n'est accomplie déjà.

Cette défection, nos adversaires la tiennent pour certaine ; ils se trompent, n'en doutons pas, et jugent d'après eux-mêmes des hommes trop honorables pour s'écarter du droit chemin, trop honnêtes et trop clairvoyants pour ne pas préférer l'approbation de leur conscience à l'encens nauséabond avec lequel on cherche à les enivrer. Les officieux ne doutent donc plus de la réalisation de leurs vœux, et ils escomptent imprudemment leurs espérances. La paix est supposée faite entre la commission et le Président ; l'obstination dont M. Thiers aime, non sans raison, à se vanter, a triomphé comme à l'ordinaire au prix de quelques concessions

sans valeur. Il est arrivé à ses fins, et comment ? (Union.)

Le *Journal officiel* contient aujourd'hui trois décrets, du 16 décembre, qui pourvoient aux sièges épiscopaux d'Angoulême, de Mende et de Carcassonne :

M. l'abbé Sebaux, supérieur du séminaire diocésain de Laval, est nommé à l'évêché d'Angoulême, en remplacement de M^{sr} Cousseau, dont la démission est acceptée.

M. l'abbé Saivet, chanoine-archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême, est nommé à l'évêché de Mende, en remplacement de M^{sr} Foulquier, dont la démission est acceptée.

M. l'abbé Leuillieux, desservant de Saint-François-de-Sales, à Boulogne-sur-Mer (diocèse d'Arras), est nommé à l'évêché de Carcassonne, en remplacement de M^{sr} Roulet de la Bouillerie, nommé coadjuteur de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

Deux autres décrets du même jour nomment NN. SS. Cousseau et Foulquier chanoines de premier ordre du chapitre de Saint-Denis, en remplacement de NN. SS. Mellon Joly et Buquet, décédés.

Les choix que le gouvernement a faits pour les sièges de Carcassonne, d'Angoulême et de Mende, sont dignes de tous éloges.

M^{sr} Leuillieux, appelé à succéder à M^{sr} de la Bouillerie, est, dit le *Pas-de-Calais*, élève du petit séminaire d'Arras, puis du grand séminaire de Saint-Sulpice, où il fut le disciple de M^{sr} de La Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges. M^{sr} Leuillieux, ordonné prêtre en 1848, fut nommé vicaire de Saint-Nicolas de Boulogne. Dès lors il consacra son zèle et son dévouement à la classe ouvrière, se multipliant pour fonder des écoles, des ouvriers, etc., dans les quartiers déshérités.

L'Indépendant de Laval assure que la nomination de M^{sr} Sebaux à l'évêché d'Angoulême réjouira tous ceux qui aiment l'Église

et qui désirent la voir pourvue de dignes pasteurs. La Providence, en effet, paraît avoir préparé de longue main M. Sebaux à la charge si importante et si difficile de l'épiscopat. Secrétaire de M^{sr} Bouvier pendant plus de douze ans, puis curé de Notre-Dame de Laval pendant cinq ans, enfin supérieur du grand séminaire depuis 1860, M. Sebaux a occupé les divers emplois qui pouvaient le mieux l'initier à toutes les connaissances que demande le gouvernement d'un diocèse.

On nous assure en même temps que M^{sr} Saivet continuera dignement sur le siège de Mende le long et fructueux épiscopat de M^{sr} Foulquier.

On dit que l'administration du timbre, usant d'un droit que lui confère la loi, est dans l'intention de poursuivre tout signataire d'une pétition qui n'aurait pas été libellée sur papier timbré.

Voici le texte d'une loi votée par la Convention nationale, le 20 mars 1793. A cette époque, on pétitionnait également pour demander la dissolution de la Convention :

« Seront punis, dit cette loi, d'un emprisonnement de trois mois, au plus, les colporteurs ou vendeurs d'écrits tendant à la dissolution de la Convention, quand ils auront déclaré l'auteur de l'écrit... Quant à ceux qui n'auront pas fait cette déclaration, ils seront punis de deux ans de fer. »

Que diraient les dissolutionnistes d'aujourd'hui si pareille loi était édictée ?

M. Dufaure, qui est voué maintenant aux Euménides radicales, disait hier à plusieurs députés qui lui faisaient pressentir que les républicains le mettraient au pilori :

— Je m'y attends bien, répondit le garde des sceaux, mais il y a des piloris qui sont des piédestaux !

Des députés se plaignent chaque jour à M. le ministre de l'intérieur au sujet de certains fonctionnaires qui colportent eux-mêmes des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée.

M. de Goulard a promis, hier, que de nouvelles mesures allaient être prises pour assurer l'exécution de la loi et qu'il n'avait pas dépendu de lui qu'elles ne fussent déjà partout en vigueur.

Des poursuites viennent d'être commencées contre les journaux la *Démocratie du Midi* et le *Progrès du Midi* pour insertion des adresses de plusieurs conseils municipaux.

On sait que M. Keller a demandé à M. le Président de la République, au nom de la ville de Belfort, l'autorisation pour cette ville de mettre dans ses armes une croix de la Légion-d'Honneur. La demande de ce député a été renvoyée à M. le ministre de l'intérieur, qui doit statuer après avoir pris l'avis du gouvernement.

On écrit de Rome qu'il sera, dans peu de jours, fait à la Chambre une proposition, à l'effet de légaliser le mariage du roi Victor-Emmanuel avec la comtesse Mirafiori, et de donner ainsi à la comtesse le titre de reine d'Italie.

MM. Rattazzi et Menabrea sont favorables à cette proposition, à laquelle sont opposés le prince Humbert et les ministres actuels.

M. de Moltke, se rendant en Angleterre, passera, vers le commencement de la semaine, à Paris.

Le conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine siégera à l'école de Saint-Cyr.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXIV.

DISPERSION.

(Suite.)

Ne pouvant parvenir à se faire tuer, Langiévitich recula donc, mais comme recule un lion blessé, en s'arrêtant pour rugir et attaquer encore avec fureur, et là où il s'arrêtait, pour un Polonais frappé à mort, dix Russes mordaient la poussière, si bien que chacune de leurs victoires eût pu compter comme défaite.

Jamais soldats n'avaient été sublimes comme ces héroïques vaincus, et le vieux

Magnus, le soir, en redressant, sur une pointe de rocher, la lame sanglante de sa faux, tordue à force de frapper, répétait avec orgueil :

— J'ai vu Borodino, mais Borodino n'était rien ; quel dommage que leurs Seigneuries Adam Chusco et César Kirposky ne soient pas avec nous !

Le quatrième jour on fit halte à une demi-verste à peine de la Vistule, sur un mamelon entouré de forêts et de profonds marécages ; c'était le soir, les Moscovites s'étaient arrêtés à une verste du camp, pour y attendre tous leurs renforts, enlever la position d'un seul coup et, sous le poids de leur masse, anéantir l'armée nationale et en précipiter les débris dans la Vistule.

A minuit, sauf les sentinelles, qui se relevaient d'heure en heure, tous les Polonais, épuisés par la fatigue, dormaient leur dernier sommeil, couchés sur la terre humide, leurs armes auprès d'eux, quand, muets comme des ombres, une dizaine d'hommes, sortant furtivement du camp, se dirigèrent vers le fleuve, dont les eaux, en-

core invisibles, roulaient, avec un bruit sourd, sur la lisière de la forêt.

La nuit était silencieuse, le ciel chargé de gros nuages, et l'on n'entendait que le grondement de l'eau, se faisant de plus en plus rapproché.

Soudain le vieux Magnus, qui ouvrait la marche, étendit la main, en disant :

— La Vistule !

Presque au même instant la lune se dégageait des nuées et sa mélancolique lumière éclaira le fleuve qui, calme en cet endroit, s'épandait entre les roseaux, comme un lac d'argent.

Personne ne répondit ; le Faucheur se découvrit, fit le signe de la croix et continua à avancer.

Les bords du fleuve, bas et marécageux en tous temps, étaient à demi-inondés, et il fallait les plus grandes précautions pour éviter d'invincibles fondrières ; Magnus et Narbut sondaient le terrain avec leurs faux, ils avaient de l'eau au-dessus du genou.

— Es-tu sûr du passage ? demanda Kirposky.

— J'en suis sûr, Votre Seigneurie, répondit le fidèle serviteur ; j'ai examiné hier ; voici les marques.

Et il indiquait des poignées de roseaux brisés.

Langiévitich gardait un douloureux silence ; la grandeur de son sacrifice l'écrasait.

Enfin ils gagnèrent une petite éminence, sur laquelle s'élevait une misérable cabane, bâtie sur pilotis ; un bouquet de bouleaux pleureurs, à l'un desquels était attaché un petit bateau, s'arrondissait auprès de la mesure du passeur, tué la veille, dans les rangs de l'armée nationale.

Magnus frappa à la porte délabrée.

— Qui est là ? demanda une voix de femme.

— LUI ! répondit le vieillard.

La femme sortit aussitôt et, sans proférer une parole, se prosterna en sanglotant aux pieds du dictateur.

Puis, se relevant, elle ramassa, sous les joncs, deux paires de rames qu'elle jeta dans le bateau, en disant :

La rédaction de l'*Évènement* est en pleine dissolution. Ce journal perd à la fois M. Dumont, son administrateur, et 15 de ses rédacteurs.

Les dépêches de Koenigsberg annoncent que les golfes de la Baltique sont gelés par un froid de 4 degrés au-dessous de zéro.

La navigation à voiles et à vapeur est formellement suspendue.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Plusieurs journaux ont rendu compte du suicide de M. Alexandre Duval, fils de M. Duval, dont le nom est fort connu dans le commerce de la boucherie. M. Alexandre Duval, qui était âgé de vingt-six ans, s'est frappé dans l'appartement même de la demoiselle Cora Pearl, avec laquelle il avait dépensé des sommes considérables, et qui, dit-on, lui avait déclaré qu'elle voulait rompre avec lui.

Pendant que M. Duval accomplissait son funeste projet, on plaidait à la 3^e chambre du tribunal une affaire dans laquelle M^{me} Duval demandait la nullité du transport fait par son fils de ses droits héréditaires dans la succession de son père. La cour d'appel de Paris devait statuer lundi prochain sur l'appel interjeté par M. Duval du jugement qui lui donnait un conseil judiciaire.

On disait au Palais que, dans ces derniers temps, M. Alexandre Duval aurait acheté à crédit des parures d'un prix considérable, et que ces parures auraient été déposées au Mont-de-Piété par la personne à qui il les avait données.

On ajoutait qu'une instruction avait été ordonnée sur quelques-uns des faits qui ont déterminé la ruine de M. Duval.

Emma Church, dite Cora Pearl, a reçu l'ordre, assure-t-on, de quitter Paris.

Dans la séance de la chambre des députés de Berlin, jeudi dernier, a eu lieu le dépôt par le ministre du commerce d'un projet pour la construction de chemins de fer s'élevant au chiffre total d'environ 120 millions de thalers. Sur ce projet figure le chemin de fer d'Eyrkulunen à Metz.

M. de Bismark vient de recevoir de l'empereur Guillaume, comme cadeau, cinq canons français, dont un canon de 24 pris à Soissons, un autre de 12 pris à Douai, un autre de 8 pris à Metz, un quatrième rayé pris à Sedan, et une mitrailleuse prise à Paris le 11 décembre.

Ces canons ont été transportés au château de M. de Bismark, où ils ont été placés dans le jardin.

LE DRAME DE LA RUE DE CHAILLOT.

M. Alexandre Duval, fils unique du fon-

— Qui sait ramer ?
— Moi, fit Marpha.
— Mais pour revenir ?
— Moi encore.
— Sœur, es-tu sûre de tes bras comme de ton courage ? reprit la batelière, en regardant la jeune fille.
— J'en répons, dit Wladimir.
— Alors, suis-moi.
— Frères, le moment douloureux du sacrifice est arrivé, dit Langiévitich ; voici ma proclamation, vous la lirez à l'armée. Que Dieu veuille sur elle et sur vous...
— Maryan, n'as-tu pas d'ordres à nous donner ?
— Mes instructions ou plutôt mes projets, vous les connaissez tous ; agissez comme vous avez toujours agi, en patriotes vaillants ; ce que vous ferez sera bien fait. Harcelez l'ennemi, divisez-vous en bandes, que le vautour blanc de Pologne s'élance, de tous les points à la fois, sur les aigles moscovites épouvantés.
— Maître, la barque est prête, dit la batelière, en écartant les rameaux pendants

deur des bouillons Duval, mort il y a deux ans en laissant une fortune de 8 millions, s'est tiré un coup de pistolet dans la poitrine, dans l'hôtel de la fille Emma Church, plus connue dans le monde de la galanterie sous le nom de Cora Pearl.

La blessure ne sera pas mortelle, paraît-il.

Cette tentative de suicide a inspiré à M. Loustalot les considérations suivantes, sous le titre : *La République des Vices* :

« Hélas ! les mœurs privées sont égales aux mœurs publiques, et le suicide est à l'ordre du jour. Le pays se tue, les Français se tuent. On ne croit plus à rien, et l'on meurt sur le seuil d'un mauvais lieu.

« Voici tous les journaux pleins des détails du suicide d'un jeune homme qui s'est frappé sur le terrain même de son déshonneur. A vingt ans ! Pauvre enfant ! Triste coupable ! On dit qu'il a voulu mourir, parce qu'il n'avait plus à la main le rameau d'or qui ouvrait les portes de sa maîtresse. J'aurais compris plutôt, étant donnée la créature, qu'il voulût mourir en sortant de chez elle, par dégoût d'elle et de lui-même, par honte, par remords, par mépris de l'abjection où il avait vauté son âme immortelle.

« A quoi bon taire des noms qui sont dans toutes les bouches ? M. Duval s'est frappé dans l'hôtel de M^{me} Cora Pearl. Il n'est pas plus intéressant qu'elle ; elle n'est pas plus digne d'attention que lui. Elle est vieille et Anglaise ; lui est jeune et Français. Oh ! le malheureux ! L'industrie de son père l'avait fait riche, la nature ne l'avait fait ni borgne comme M. Gambetta, ni bossu comme M. Naquet, ni lâche comme M. X..., ni bancal comme M. *Trois-Étoiles*. Rien ne lui a manqué que lui-même. Dans sa patrie agonisante, il n'a rien trouvé de mieux à faire que de s'avilir et de se tuer.

« Voilà la régénération !
« Je plains ce quasi-cadavre suspendu entre la vie et la mort ; je ne peux pas le justifier. Où sont ses excuses ?

« Savez-vous qui a frappé ce jeune homme ? Ce n'est pas elle, ce n'est pas lui, c'est la blague et c'est la galerie. Certes, il ne s'est pas ruiné pour elle, il s'est ruiné pour nous. Là est le monstrueux de l'affaire. La vieille courtisane repoussante n'était qu'un drapeau voyant pour le jeune bourgeois, avide de scandale, à défaut de renommée. Il l'avait prise et la soudoyait comme si elle eût été sa savonnette à vilain.

« Etrange ! étrange ! plus dégoûtant encore qu'étrange. En ce monde où les écus roturiers épousent de la main gauche l'éclatante infamie de la vieille garde des amours publics, le déshonneur honore, l'infamie devient une réclame, la souillure est une décoration, le meurtre lui-même est une plus-value. Ne m'a-t-on pas conté hier que lorsque M^{me} Cora Pearl eut appris que l'enfant s'était tué devant sa porte, son premier mouvement fut d'écrire au journal le plus lu de Paris pour lui raconter l'évènement. Elle ne pensait qu'à tirer moulture de ce sac sanglant.

des boulaux.
Langiévitich s'était exalté en parlant ; ce mot : la barque est prête, le ramena brusquement à la triste réalité.
— Père, bénissez nos projets une dernière fois ! murmura-t-il, en fléchissant le genou devant l'abbé Rascomsky.
Le prêtre étendit les mains et dit :
— Béni soit celui qui, pour sa patrie, a combattu jusqu'à la dernière heure ! béni soit celui qui sacrifie sa réputation au salut de ses frères ! béni soit Maryan Langiévitich, dictateur de la Pologne, martyr de son devoir et de ses magnanimes résolutions ! Que la Vierge de Tchestakove l'accompagne, lui et les siens, dans sa périlleuse entreprise ; qu'elle le délivre de tout danger, et le ramène triomphant et glorieux sur le sol sacré de notre patrie !
Le dictateur se releva, serra les mains de ceux qui l'avaient accompagné, en disant :
— Adieu, frères ; vous, au moins, savez que je ne suis ni un lâche, ni un traître ; adieu, et si le ciel m'exauce, à revoir. Oh !

« Nous nageons dans l'ignoble. Nous nous agitions dans le pourri. Les révolutions prétendent guérir la gangrène ; elles l'exagèrent, au contraire, et la propagent. Il n'y a plus de Dieu, disent les libres-penseurs de la révolution ; il n'y a plus de morale ; il n'y a que la République une et indivisible, mais non pas incorruptible. Logiquement, fatalement, ceux qui n'ont pas le sou vont à la Commune et ceux qui ont de l'argent à manger vont chez Cora Pearl.

« Les deux égouts se valent.
« La pantoufle de la courtisane flétrie, édentée, vieillie, repoussante et hideuse, sont de la même tribu que les bottes molles des colonels de la Commune. Tout cela fait partie de la même république, — la république des vices. Pas de ciel ! voilà la devise de ces enfers. Pas d'âme : voilà le diplôme de vie ou de mort de tous ces corps. Plus de devoir, plus de famille, plus de respect. La courtisane est un émeutier. Cora Pearl vaut Rouvier, Gambetta ou Naquet. Tous les désordres se tiennent.

« Toi, jeune homme, qui jettes ta jeunesse en proie aux ordures de la prostitution, tu es un déserteur de la cause sainte, un lâche et un traître. Le sang qui circule dans tes veines avec l'abondance de la jeunesse et la chaleur de la santé, n'est qu'un dépôt dont tu dois rendre compte à la patrie. Si tu le verses indûment et si tu le corromps, tu as trahi et tu as volé. Tout le bien que tu n'as pas fait se dresse contre toi comme un acte d'accusation formidable. La Providence à laquelle tu ne crois pas et la patrie que tu oublies te demanderont des comptes. La famille que tu trahis ne peut plus te soutenir quand tu l'invoques et te relever de tes chutes. Tu as renié la famille comme la patrie, tu ne crois pas en Dieu ; ni Dieu, ni la famille, ni la patrie ne te viendront en aide, puisque tu l'es proclamé en insurrection contre eux.

« Le fait personnel à M. Duval et à M^{me} Cora Pearl importe peu. L'état général que de pareils scandales révèlent accuse l'état de la morale publique. Le pouls bat l'insurrection. S'il y a des révoltes excusables, ce ne sont pas les nôtres, ce ne sont pas celles du temps présent. Nous avons le délire, sans la fièvre. On meurt devant la porte de sa maîtresse et on ne l'aime même pas, on ne sait plus l'aimer. L'amour est mort ; de quel droit les amants se tueraient-ils ? La liberté est morte, quel prétexte les révolutions invoqueraient-elles pour nous tuer ?
« Ce fils de boucher millionnaire qui s'est saigné à la porte d'une courtisane hors d'âge, voilà bien l'image honteuse des vianderies du temps présent.

» B. LOUSTALOT. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE SAUMUR.

Séance du 9 décembre 1872.

L'an mil huit cent soixante-douze, le neuf

Pologne, quel sacrifice !
Et, s'élançant dans le bateau, il s'assit près du gouvernail, la tête plongée dans ses mains.
Un vieillard, parent et tuteur de M^{me} Pochtovotzof, prit place, avec sa pupille, aide-de-camp du général, à l'autre bout de l'esquif, qu'au signal : Dieu soit avec nous ! Narbut et Magnus poussèrent de la rive.
— A toi, fit la batelière, en allongeant son aviron.
Et les quatre rames, retombant sans bruit, plongèrent dans l'eau du fleuve.
Le canot glissa silencieux sur la nappe d'argent et disparut bientôt dans la brume qui, comme un voile, flottait à la surface de la Vistule.
Un quart d'heure s'écoula ; on n'entendait que le murmure du vent dans la forêt et le léger bruissement des roseaux.
Plongés dans leurs tristes pensées, les Polonais, demeurés sur la rive, n'avaient pas échangé une seule parole.
Enfin, un point noir apparut au milieu du fleuve et bientôt la barque, dans laquelle

décembre, à huit heures du soir, MM. les administrateurs du Bureau de bienfaisance et MM. les membres de la commission municipale, chargés de réviser les listes des pauvres assistés, en exécution de la délibération du 22 août dernier, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire.

Sont présents, pour l'administration du Bureau de bienfaisance : MM. Ratouis, Paul, Joly-Leterme, Humeau, Bury ; pour la commission municipale : MM. Jacob, Le-cocoy, Luard, M. Bonneau, quatrième membre de cette commission, n'a pris part ni à ses travaux et révisions, ni aux délibérations qui en ont été la suite.

Du travail d'examen des listes partielles par les sous-commissions de quartiers et de l'appréciation des déclarations consignées sur les registres tenus à la Mairie par M. Humet, il résulte que la liste générale des pauvres à assister par le Bureau de bienfaisance, à partir du 1^{er} janvier 1873, a été arrêtée comme suit :

1^o Quartier Saint-Pierre, 149 familles donnant 145 assistés ;
2^o Quartier de Nantilly, 62 familles donnant 84 assistés ;
3^o Quartier Saint-Nicolas, 28 familles donnant 40 assistés ;
4^o Quartier de la Visitation, 87 familles donnant 109 assistés.

Total des familles : 306 ; total des assistés : 378.

Il a été décidé, en principe, que les employés qui jouissent d'un traitement payé par l'État ou par des administrations publiques, ne seraient pas inscrits sur les listes du Bureau.

Voici les considérations qui ont servi de base à l'admission ou au rejet des demandes de secours en même temps qu'à la fixation de la quotité affectée à chaque famille ou à l'individu isolé.

D'abord le secours n'est qu'un appoint, pour aider celui qui a besoin, les ressources du Bureau de bienfaisance ne suffiraient pas à l'entretien journalier du pauvre qui, la plupart du temps, gagne ou peut gagner un salaire, qui peut et doit recevoir des membres de sa famille un secours alimentaire que la loi prévoit et impose, si le devoir ne conduit pas à le remplir.

« Les enfants doivent des aliments à leurs pères et mères et autres ascendants qui sont dans le besoin.

« Les gendres et belles-filles doivent également, et dans les mêmes circonstances, des aliments à leurs beaux-pères et belles-mères. » (Art. 205, 206, Code civil.)

Les déclarations faites à la Mairie ont constaté que trop de personnes oublient ou méconnaissent ce devoir ; les renseignements pris ont établi que, dans beaucoup de familles, le refus de concours des enfants envers les parents n'est pas motivé.

L'âge, les forces physiques et intellectuelles, l'état professionnel, le salaire, la moralité, le nombre d'enfants, tout a été mis dans la balance pour établir les droits à un secours.

Les personnes connues pour se livrer à une inconduite notoire, par *habitude* et par

il n'y avait plus que les deux rameuses, vint doucement toucher la rive.
— Eh bien ! fit Wladimir.
— Ils sont à terre, répondit Marpha, et personne ne les a vus.
— Que le ciel les accompagne et les protège ! murmura l'abbé Rascomsky.
Et, traversant de nouveau le marais, par le même sentier qu'il avaient suivi, ils rentrèrent dans le camp, avant le lever de l'aurore.
Autour des feux de bivac, prêts à s'éteindre, les braves volontaires dormaient.
Narbut s'approcha de l'un des dormeurs et le toucha légèrement.
— Qu'y a-t-il ? demanda Stiépan, en se soulevant.
— Va éveiller les chefs de bandes, et dis-leur de se rendre au conseil.
Le Goral obéit.
Quelques instants après, de tous les points du camp, les officiers accoururent se ranger autour du drapeau, arboré comme point de ralliement.
(La suite au prochain numéro.)

calcul, ont été rayées des listes à l'unanimité.

Toutefois, le rejet n'est pas tellement absolu qu'il n'y ait lieu de secourir ces personnes, en cas de maladie, ou par une saison rigoureuse. Ceci est laissé aux soins des administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Afin d'assurer l'accomplissement régulier des décisions prises par la réunion actuelle, et pour dégager vis-à-vis des pauvres la responsabilité des dames religieuses de Sainte-Anne, chargées de distribuer les secours, le quantum a été établi pour chaque famille ou pour l'individu isolé. Ce quantum ne pourra être dépassé sans qu'il en soit référé à MM. les administrateurs du Bureau de bienfaisance.

La présente délibération sera publiée par les soins de la municipalité et insérée dans les deux journaux de la localité.

Délibéré à Saumur, les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres.

Pour copie conforme,

Le secrétaire, Paul RATOUS.

M. le général du Barail est arrivé samedi à Saumur, avec la commission d'examen pour l'inspection de la division de cavalerie qui doit quitter notre établissement militaire le 31 décembre.

Il y a eu, hier matin, visite de corps.

L'hiver a commencé hier dimanche par une véritable journée de printemps ; le soleil n'a cessé de briller et l'atmosphère était tiède comme au mois de mai. Malheureusement, cette douce température ne peut qu'activer la végétation, et nous avons tout à craindre des fortes gelées de la saison, surtout au moment où les terres sont complètement détrempées par les pluies incessantes et par les inondations.

Le 20 décembre, une messe a été dite à Monnaie, à l'occasion du 2^e anniversaire de la bataille qui s'est livrée sur le territoire de cette commune.

Le conseil municipal était présent à cette cérémonie. Il s'agissait d'honorer la mémoire des braves tombés à Monnaie pour la défense de la patrie ; toute la population s'était fait un devoir d'assister à la messe.

Six jeunes garçons, choisis parmi les plus méritants de l'école, ont été chargés de porter des couronnes sur le monument qui rappelle la bravoure des légions de Maine-et-Loire.

Par jugement en date du 2 décembre courant, le conseil de guerre de la 48^e division militaire, séant à Tours, a condamné le nommé Aveline, Auguste-Aimé, garde national mobilisé, de Sablé, à deux ans de travaux publics pour désertion à l'intérieur en temps de guerre. Cet homme subira sa peine en Afrique.

On lit dans l'Étoile, journal d'Angers :

Le conseil municipal d'Angers, dans une séance tenue lundi dernier, a décidé que la rue nouvelle, dite rue des Poëliers prolongée, prendrait le nom de rue Bodinier.

Cette mesure est destinée à honorer la mémoire du peintre distingué, notre compatriote, qui a fait don à la ville d'Angers du vieil et magnifique hôtel Pincé.

Le même jour, le conseil municipal a décidé aussi que la rue Flore s'appellerait désormais rue Chevreul.

M. Chevreul, également angevin, et chimiste éminent, est un des plus dignes représentants de la science française à l'Institut.

Un tragique événement vient de se passer à La Flèche.

Judi dernier le sieur N..., marchand de parapluies, a mis fin à ses jours dans des circonstances extraordinaires.

Vers dix heures du matin, il monta dans sa chambre, s'y enferma et procéda aux préparatifs de sa mort avec un calme et une présence d'esprit dignes de l'antiquité. Il chargea de chevrotines un petit canon, gros comme un pistolet ordinaire, et un pistolet qu'il plaça sur une table à côté du canon. Puis il s'assit, écarta son paletot et son gilet, avança la main et mit le feu. La charge, faisant balle, le frappa dans la poitrine vers le côté gauche et lui fit une affreuse blessure.

Au bruit de la détonation, sa femme monta vivement et voulut entrer. Impossible. Elle courut chercher un voisin qui revint avec elle. Alors et malgré des douleurs atroces,

le malheureux eut la force et le courage d'ouvrir la porte.

Un médecin appelé aussitôt donna les premiers soins. Un prêtre reçut la confession du blessé, et, après des souffrances inouïes, le sieur N... succomba le lendemain, vers 7 heures du matin.

Cet événement a causé une pénible impression dans notre ville ordinairement si tranquille.

On attribue cette résolution désespérée à une maladie aiguë dont le sieur N... souffrait depuis longtemps. (Echo du Loir.)

Un jeune homme de 19 ans, nommé François Defais, ouvrier boutonnière à Tours, a été arrêté lundi dernier sous l'inculpation de vol.

Vers trois heures du soir, M. Richer, brigadier de police, vit Defais descendre l'escalier du palais de justice, et portant un petit paquet qu'il semblait vouloir dissimuler sous sa blouse. Dans la pensée que ce jeune homme, dont les antécédents judiciaires lui étaient connus, venait peut-être de commettre un vol dans le palais de justice, il le suivit. Mais Defais, qui l'avait aperçu, se douta de ses intentions ; il pressa le pas et parvint à s'échapper.

M. Richer revint au palais de justice et demanda au concierge s'il n'avait pas été victime d'un vol.

Celui-ci, certain que personne n'avait pu pénétrer dans son domicile sans qu'on s'en aperçût, répondit négativement, mais étant allé à un placard situé dans l'un des couloirs du palais il constata qu'une paire de bottes avait été soustraite.

Cette paire de bottes appartenait à M. le Président de la cour d'assises.

Le concierge se rappela alors qu'étant occupé, vers trois heures, à faire la malle de M. le Président, qui se disposait à quitter Tours, il avait dû s'absenter pour quelques minutes, oubliant en s'en allant de retirer la clé du placard. Defais qui, l'œil au guet, flanait dans les couloirs, avait profité de cet oubli pour commettre le vol.

La police se rendit immédiatement au domicile de l'inculpé, où à la suite d'une perquisition on trouva les bottes, cachées dans le grenier.

Defais, tandis qu'on le conduisait en prison, manifestait des regrets.

— Ah ! disait-il, si j'avais su que ces bottes appartenaient à Monsieur le Président des assises, certainement je ne les aurais pas volées !

Traduit devant le tribunal de Tours, jugeant les flagrants délits, l'inculpé a été condamné à 4 mois d'emprisonnement.

Déjà en 1870, le même tribunal lui avait infligé la peine de quinze jours de prison, pour vol.

Les démagogues du Mans viennent, de leur autorité privée, d'adresser à la population une proclamation radicale faisant appel aux souvenirs de 1793 et invitant les citoyens à renverser le gouvernement !

Il paraît que cette proclamation a été trouvée du goût des autorités locales qui ont mis la plus grande lenteur à en arrêter la distribution.

Le parquet, néanmoins, est saisi de l'affaire.

Une décision ministérielle parle que c'est dans le corps du génie, et quelle que soit leur taille, que seront désormais incorporés les jeunes gens employés dans les administrations de chemins de fer, lors de leur tirage au sort.

La commission du budget a adopté le projet du gouvernement relatif à une augmentation de la solde des gendarmes.

Les gendarmes à pied recevront 130 francs de plus, et les gendarmes à cheval 140 fr.

On vient, nous apprend le *Moniteur universel*, de décider l'admission dans les caisses publiques françaises du carolin d'or suédois, pièce absolument semblable à nos pièces de dix francs et ayant la même valeur.

M. le ministre de l'intérieur a adressé une nouvelle circulaire aux préfets pour leur demander un rapport sur les dégâts causés aux semences par les inondations.

IMPÔT SUR LE REVENU.

On n'a peut-être pas oublié qu'une loi en date du 28 juin 1872 a établi sur le revenu

des créances hypothécaires un impôt de 2 0/0 qui doit être perçu à partir du 1^{er} janvier prochain. Cet impôt, vivement contesté dans le sein de la commission du budget de 1872 et devant la Chambre, ne fut adopté en séance publique qu'à une majorité de dix voix seulement.

La création de cette mesure fiscale paraît avoir donné lieu à de nombreuses réclamations. Vingt-deux conseils généraux, durant la session d'août, ont émis le vœu que la loi dont nous nous occupons fût abrogée. Afin de répondre à la pensée de ces conseils généraux, 75 députés ont récemment déposé un amendement au budget de l'exercice 1873 pour solliciter l'abolition de l'impôt voté le 28 juin.

Le ministre des finances, ainsi que le directeur général de l'enregistrement et des domaines, se sont prononcés dans la commission du budget pour l'abrogation de la loi, en se fondant particulièrement sur les difficultés que présente l'exécution de cette loi et la perception même de l'impôt.

La majorité de la commission du budget de 1873 est d'avis qu'il y a lieu d'adopter l'amendement des 75 députés concernant la suppression de la mesure fiscale votée le 28 juin.

Conformément à l'article 3 du règlement d'administration publique du 6 décembre 1872, et après avoir pris l'avis de la commission instituée à cet effet, le ministre des finances a décidé que la taxe sur le revenu pour les titres de valeurs mobilières étrangères, cotés à la Bourse et émis en France, sera assise sur la même base que les droits de timbre et de transmission.

En conséquence, le nombre de titres fixés pour la perception de ces deux droits servira également pour déterminer la taxe sur le revenu.

Faits divers.

Quelques détails sur les étrennes des facteurs de la poste à Paris.

Chaque facteur est muni d'un petit carnet sur lequel il inscrit, en face du nom de son client, la somme plus ou moins forte qu'il a reçue.

Ces étrennes sont centralisées jusqu'au 1^{er} janvier, jour où l'on se partage, par portions égales, les dons reçus dans les divers quartiers, de la loge du concierge à la mansarde du souffreteux, déduction faite du prix des almanachs.

On nous dit qu'il en résulte, pour chaque facteur, de quatre à cinq cents francs.

*

**

Une charmante petite ville des Basses-Pyrénées, Saint-Jean-de-Luz, est sérieusement menacée d'être envahie et détruite par la mer en très-peu d'années. L'Océan empiète chaque jour davantage sur le rivage ; on ne voit maintenant qu'une grève unie ou des ruines là où s'élevaient jadis de splendides demeures. Au siècle dernier, les flots ont recouvert 140 mètres, et, pendant ces six dernières années, 45 mètres de terrain ont disparu. Dans les grandes marées, les vagues déferlent à 20 mètres et en temps ordinaire à 50 mètres de la ville. Si le vent leur est favorable, elles pénètrent dans les rues avec impétuosité. Ces jours derniers, à la suite des tempêtes épouvantables qui ont sévi dans le golfe de Gascogne, le danger a été plus menacé ; toute la population de Saint-Jean-de-Luz a été sur pied ; un grand nombre d'habitants se sont même réfugiés, au milieu de la nuit, sur les hauteurs de Ciboure qui dominant le port ; on a cru que toute la rue du Centre allait s'écrouler sous les coups répétés des vagues qui semblaient marcher à l'assaut des maisons.

Les journaux du département nous apprennent que le conseil municipal de Saint-Jean-de-Luz s'est adressé au gouvernement pour l'informer du péril, de jour en jour plus sérieux, qui fait craindre un engloutissement de la petite cité qui eut ses jours de vogue, si l'on en croit ce proverbe basque : « Saint-Jean-de-Luz petit Paris, Bayonne grande écurie. »

Dernières Nouvelles.

L'Assemblée vient de se séparer pour quinze jours, après avoir voté le budget avec une extrême célérité.

Tous nos députés sont déjà rendus auprès de leurs électeurs.

Chacune des deux sous-commissions des Trente doit tenir séance deux fois pendant les vacances parlementaires, l'une le lundi, l'autre le vendredi.

La première de ces sous-commissions, celle qui est chargée d'examiner la proposition du duc Decazes, s'est déjà réunie ; mais rien n'a transpiré de ses délibérations, sur lesquelles, paraît-il, elle s'est engagée à garder le secret.

On croit, du reste, qu'elle a l'intention de se mettre en communication avec M. Thiers, et qu'elle se transportera, dans ce but, au palais de l'Élysée.

Cette démarche de la sous-commission indiquerait que celle-ci ne veut prendre de décision qu'après s'être concertée avec le Président de la République ; ce serait, par conséquent, un nouveau témoignage du désir si hautement manifesté de part et d'autre, d'arriver à une prochaine entente sur les réformes constitutionnelles.

On peut donc dire que d'ici à quinze jours au moins, un grand calme (qui est un calme de bon augure) va régner dans les régions politiques, de même que dans les avenues de Versailles, rendues à leur ancienne solitude.

Bibliographie.

Les Livres d'étrennes.

Nous venons de voir les livres d'étrennes que nous apportel'an de grâce 1873, et nous sommes encore éblouis des merveilles qui ont passé sous nos yeux. Nous avons surtout remarqué les ouvrages de la maison Hachette, qui s'est fait une sorte de spécialité dans ce genre où elle a si heureusement innové ; pour nous convaincre que, cette année, elle n'est pas restée inférieure à elle-même, parcourons son catalogue, où l'abondance le dispute à la variété, et où l'on trouve de quoi contenter tous les goûts, tous les âges et toutes les bourses.

Les amateurs de beaux livres ont de quoi se satisfaire. Que peut-on voir de plus riche que ce *Voyage d'exploration en Indo-Chine* (1), qui a été couronné par la Société de géographie de Paris et par celle de Londres ? Les gravures, les cartes, les plans, les eaux-fortes, les chromolithographies, les lithographies à plusieurs teintes qui accompagnent ce volume, sans parler de la variété et de l'intérêt du récit, en font un ouvrage exceptionnel. Quoi de plus beau que le volume de *Rome* (2), qui, l'année dernière, fut enlevé en quelques jours ? M. François Wey vient d'en publier une seconde édition, revue et augmentée d'une table analytique. Et cette *Histoire de la céramique* (3), avec les gravures et les eaux-fortes qui en font un véritable musée, quelle est la bibliothèque dont elle ne serait l'ornement ? Et cette *Évangéline* (3 bis), délicieux poème de Longfellow, qui rappelle *Hermann et Dorothee*, de Goëthe ; ne se disputera-t-on pas ce volume dont la reliure, la gravure et la typographie se sont plu à faire une merveille ? Quant au *Livre de pâtisserie* (4), de M. Gouffé, qui fait suite au *Livre de cuisine* du même auteur, il n'y a qu'une chose à dire : même luxe dans l'édition, même beauté dans les gravures, même soin dans la rédaction, et même succès assuré dans le public.

Pour ceux qui ont pris goût aux études géographiques et à cette intéressante collection de voyages qui forme la partie la plus originale de la librairie Hachette, voici la *Russie libre* (5), de M. Dixon, qui nous introduit au cœur même de la Russie, et nous fait assister à la transformation amenée par l'affranchissement des serfs ; voici les *Escalades dans les Alpes* (6), de M. Whimper, qui nous fait partager les saisissantes émotions de son ascension sur le mont Cervin ; voici la treizième année du *Tour du monde* (7), cette collection unique dont la place est marquée dans toutes les bibliothèques ; voici le *Globe illustré* (8), description attrayante et

(1) Deux vol. in-4° avec atlas in-f°, 200 francs.

(2) Un vol. gr. in-4°, avec 350 gravures sur bois : broché, 50 francs ; richement relié avec fers spéciaux, 65 francs.

(3) Un vol. in-8°, avec 200 gravures, 800 monogrammes et 12 eaux-fortes : 25 francs.

(4) Un vol. in-8°, avec 120 gravures et 10 chromolithographies : 20 francs.

(5) Un vol. in-8°, avec 75 gravures : 10 francs.

(6) Un vol. in-8°, avec 50 gravures et 5 cartes.

(7) Un vol. in-4°, avec 500 gravures et 10 cartes : 25 francs.

(8) Un vol. in-4°, avec 130 gravures et 13 cartes : 6 francs.

scientifique de notre planète, où de nombreuses gravures et d'intéressantes descriptions remplacent la sèche nomenclature des anciens cours de géographie. Voici également le *Voyage au Brésil*, de M. et M^{me} Agassiz, le *Voyage dans le Soudan occidental*, de M. Mage, le *Voyage de l'Atlantique au Pacifique*, de Milton et Cheadle, qui figurent aujourd'hui dans la *Bibliothèque rose illustrée* (1).

Ajoutez le second volume de l'*Histoire de France racontée à mes petits enfants* (2), ouvrage dont la réputation est devenue européenne. Les écrivains les plus éminents, les critiques les plus autorisés ont accueilli, avec une admiration unanime, cette nouvelle œuvre du grand historien. « L'*Histoire de France racontée à mes petits enfants*, dit M. Cuivillier-Fleury dans le *Journal des Débats*, n'est pas seulement une saine lecture, un récit dramatique et attachant, mais c'est un des plus beaux livres qu'ait pu produire l'alliance de la typographie avec les arts du dessin. Vignettes, têtes de chapitre, gravures représentant les principales scènes du récit, tous ces produits d'un crayon si puissant y sont prodigués avec une richesse qui aurait pu faire la fortune d'un écrit médiocre. » M. Paul de Saint-Victor dit de son côté dans le *Moniteur*: « C'est un spectacle grave et touchant que celui de ce grand esprit s'inclinant, sans s'abaisser, vers des intelligences enfantines. L'histoire paraît plus profonde et plus vénérable en passant par cette voix d'aïeul qui a déjà l'expérience et l'autorité du passé. » Ajoutez encore la *France industrielle* (3), beau volume illustré, dans lequel M. Poiré donne la description technique et scientifique de toutes les industries, et vous aurez un ensemble de beaux et luxueux ouvrages, capables d'intéresser les esprits les plus sérieux, de plaire aux intelligences les plus cultivées.

Les enfants ont leur large part dans cette fête donnée surtout en leur honneur; outre les *Jeunes francs-tireurs* (4), de Henty, épisode de la dernière guerre; outre les *Enfants pendant la guerre* (5), élégant volume, illustré par M. Bertall, ils ont leurs bibliothèques spéciales qui viennent de s'enrichir de plusieurs nouveautés. Dans la *Bibliothèque des Merveilles* (6), véritable encyclopédie du

- (1) Volumes in-18, brochés, 2 fr. 25; brochés et dorés, 3 fr. 50.
 (2) Un vol. petit in-8° : 3 francs.
 (3) Un vol. in-8°, avec gravures sur bois : 18 fr.
 (4) Un vol. in-8°, avec 400 vignettes : 10 francs.
 (5) Un vol. in-8°, avec 20 gravures sur bois : 5 francs.
 (6) Un vol. in-8°, avec vignettes : 4 francs.
 (7) Volumes in-18, avec gravures : 2 fr. 25; reliés, tranches rouges, 3 fr. 50.

XIX^e siècle, nous trouvons les *Merveilles de la chimie*, par M. Deherrypon; la *vapeur*, par M. Guillemin; les *plantes étudiées au microscope*, par M. Girard; la *vie sauvage*, par M. Lanoye; les *harmonies providentielles*, par M. Lévêque, de l'Institut; les *nouvelles de l'héroïsme*, par M. Renaud. Il en est de même de la *Bibliothèque rose* (1), qui, outre les volumes de voyage cités plus haut, a ajouté à sa collection *petite et grande* de M^{me} Julie Gouraud, les *Soirées de la maison*, de M^{me} de Sannois, *Blanche et noire*, de M^{me} de Stolz. Quant au *Magasin des petits enfants* (2), collection née d'hier et déjà populaire, il a presque doublé le nombre de ses albums et par conséquent de ses acheteurs.

Il n'est pas jusqu'aux lecteurs préférant l'utile à l'agréable qui ne puissent se satisfaire : toute la collection des grands dictionnaires est à leur disposition, y compris les deux nouveaux qui viennent de s'y adjoindre et qui ne sont pas les moins importants. L'un est le *Dictionnaire de la langue française* (3), de M. Littré; cet ouvrage, apprécié à sa juste valeur par les savants de tous les pays, est aujourd'hui entièrement terminé; l'autre est le *Dictionnaire historique de la France* (4), de M. Lalanne; son titre suffit à en indiquer l'importance. Certes, en voilà pour tous les goûts, et nous eussions tracé d'avance un programme de livres d'étrennes, que nous n'eussions pu l'imaginer plus attrayant, plus varié et plus complet.

Le quarantième volume du *Magasin pittoresque* est en vente, ainsi que la nouvelle édition de l'*Histoire de France illustrée*, par MM. Bordier et Charton, et la collection en quatre volumes des *Voyageurs anciens et modernes*. Dans ces trois ouvrages, la gravure, représentation fidèle des événements, des arts, des progrès de la science et de l'industrie, a une valeur égale à celle du texte pour l'intérêt et pour la sincérité.

ARPEMENTAGE ET EXPERTISE.

M. BOISNARD, géomètre-expert d'Angers, vient de se fixer à Saumur, place du Petit-Thouars, maison Dupont.
 Arpentages, levés de plans, nivellements, estimations, partages, états de lieux, etc., etc.

- (1) Volumes in-18, avec gravures : 2 fr. 25; reliés et dorés sur tranches : 3 fr. 50.
 (2) Albums in-4° et in-8°, à 2 francs, 1 franc et 40 centimes.
 (3) Deux vol. in-4° : 100 francs.
 (4) Un vol. in-8° : 21 francs.

COURS DE SOLFÈGE.

M^{me} BLACHETTE, à l'orphelinat Saint-Joseph, ouvrira, le 1^{er} janvier, à son domicile, un cours de Solfège pour les jeunes personnes.

On est prié de se faire inscrire d'avance.

Prix : 5 fr. par mois.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA
 LES CONTREFAÇONS
 EN EXIGEANT
 le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de
 S. M. la Reine d'Angleterre
 et de S. M. l'Empereur de Russie
 1^{re} Médaille d'Or. — 3^{es} Médailles d'Argent

RÉPARATEUR
 AU QUINQUINA

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Brevetés. g. d. g.
 PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS
 Le seul produit qui, sans être une teinture, vende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
 Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscoière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalscoière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalscoière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la

minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANDEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalscoière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalscoière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Ch. BONNESSEUR.

Lundi 23 décembre 1872,

LES MISÉRABLES, drame à grand spectacle, en 3 parties et 16 tableaux, avec prologue et épilogue, tiré du roman de Victor Hugo, par M. Charles Hugo.

Bureaux, à 7 heures; rideau, à 7 h. 1/2.

Marché de Saumur du 21 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 22	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 21	— luzerne 50	—
Seigle 75 11 50	Foin (h. bar.) 780	45
Orge 65 12 50	Luzerne —	780 37
Avoine h. bar. 50 8	Paille —	780 32
Fèves 75	Amandes 50	—
Pois blancs. 80 27	— cassées 50	—
— rouges. 80 26	Cire jaune. 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500)	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur	—
— de lin. 50	Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	1872, 2 ^e id. 42 à 48
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. 40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id. 42 à 48
Id.	2 ^e id. 36 à 42
La Vienne, 1872.	34 à 38
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1872.	80 à 90
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. —
Varrains, 1872.	80 à 90
Varrains, 1872.	—
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. —
Restigné 1872.	90 à 100
Chinon, 1872.	1 ^{re} id. 80 à 90
Id.	2 ^e id. —

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 30	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	842 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	10	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	1	25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	422 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	502 50	1	25
5 % Emprunt	84 20	»	»	Crédit foncier d'Autriche	953	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	86 85	»	17	Charentes, 400 fr. p. j. août.	390	»	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	1	»	Est, jouissance nov.	506 25	2 50	»	Orléans	277 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	387 50	5 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	832 50	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	277 50	»	»
— 1865, 4 %	437 50	5	»	Midi, jouissance juillet.	593 75	3 75	»	Est	263	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277 50	»	»	Nord, jouissance juillet.	977 50	»	»	Nord	288 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 25	»	»	Orléans, jouissance octobre.	822 50	10	»	Ouest	275	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	2 50	»	Midi	277	»	»
Banque de France, j. juillet.	4390	»	20	Compagnie parisienne du Gaz.	695	»	»	Deux-Charentes.	245	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	615	»	1 25	Société Immobilière, j. janv.	72	»	»	Vendée	241 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.	

Etude de M^r GUERET, notaire à Brain-sur-Alloues.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
UNE FERME
 Située au Ruau, commune de Brain.
 Composée de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables, landes, vignes et prés; le tout contenant environ 20 hectares 99 ares 60 centiares.
 Cette ferme est située sur le bord du ruisseau des Loges à Jarry; beau pays de chasse.
 Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^r GUERET, notaire à Brain. (623)

ON DEMANDE un valet de chambre.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 UN DES PLUS GRANDS
MAGASINS DE LA VILLE
 Situé rue du Puits-Neuf, 29,
 A SAUMUR.
 S'adresser à M. JAGOT, qui jusqu'au 30 décembre, liquide ses marchandises à 40 pour 0/0 de perte.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1873,
UNE MAISON
 AVEC JARDIN ET CLOS DE VIGNE
 Située au Pont-Fouchard,
 Occupée actuellement par M. Pasquier, appartenant à M^{me} Bontemps.
 S'adresser à M. PASQUIER ou à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, à Saumur. (604)

A VENDRE
 D'OCCASION,
 DEUX BONS CASIERS, de grands-deurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
 S'adresser au bureau du journal.
 M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

FABRIQUE D'ENCRE
 de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES
 Guérison radicale des Hernies et Descentes
 Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.)
 Ecrite par M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ^r, seul et unique élève de P^r Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

Musique --- CHOUDENS --- Musique
 Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR
 A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.
 Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.
 N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordéon de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Saumur, imprimerie de P. GODET.